

ARRETE MUNICIPAL n° 2026.119

Objet :
Réglementation de la circulation
Route de Charafine,
le vendredi 10 juillet 2026

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ◆ Vu le Code de la sécurité intérieure, et notamment les articles L.111-1 ; L.211-1 ; L.131-1 ; L.511-1
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ◆ Vu le code pénal et notamment l'article R.610-5
- ◆ Vu la demande présentée par l'**association « du Hameau D'Epagny et ses environs »**, représentée par Madame ROMAIN Danielle, 910, route d'Epagny 74410 Saint-Jorioz, pour permettre l'organisation d'une manifestation touristique autour du four à pain d'Epagny.
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement de la manifestation, la circulation sera interdite, route de Charafine et au croisement de cette dernière avec la route de la Chapelle du Puy, **le vendredi 10 juillet 2026 de 17h30 à 21h00.**

Article 2 :

Une déviation sera mise en place, par la route d'Epagny, la route de la tire, et la RD 1508. La signalisation sera assurée par la pose de panneaux réglementaires.
Des barrières de sécurisation seront installées par les organisateurs de la manifestation.

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

Article 4 :

Le présent arrêté sera :

- ◆ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,(RESANA)
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le directeur des Services techniques de Saint-Jorioz,
 - ✓ L'association du hameau d'Epagny et ses environs,
- ◆ Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
- ◆ diffusé sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 29.06.2026

Le Maire
Michel BEAL

